



agir ensemble contre le chômage

Mobilisation pour "l'abolition du chômage" !

du mouvement ouvrier comment ces deux versions se conjuguèrent, dans les Bourses du Travail par exemple.

Aujourd'hui je pense qu'il ne faut pas trancher entre organiser les chômeurs dans les syndicats, ou en dehors. Dedans, ce serait mieux du point de vue de l'unification possible; ce serait plus efficace aussi du point de vue des précaires qui travaillent de façon intermittente.

Mais il y a des écueils nombreux : les chômeurs voient souvent dans les syndicats ceux qui n'ont pas su faire échec à leur propre licenciement ; ils voient aussi ceux qui gèrent les institutions auxquelles ils sont en butte : les ASSEDIC par exemple ; ceux qui aussi (c'est au moins vrai pour la CFDT), sous prétexte de trouver le «moindre mal», ont accepté de collaborer à des politiques de l'emploi (par les contrats en alternance par exemple) qui les mettent dans des contrats précaires, mal rémunérés. Enfin, il faudrait que ce soit un réseau de proximité, interprofessionnel qui soit le lieu d'organisation, de permanence. C'est celui qui a le plus souffert du recul de ces dernières années .

Les problèmes que posent les chômeurs, du fait de leur situation objective ne sont pas que des problèmes d'emploi, c'est le logement, la santé, l'endettement. De ce fait je suis persuadée

aujourd'hui qu'il faut mettre nos forces en commun avec d'autres organisations, qui sur le terrain, dans les villes ou les cités, tiennent déjà des permanences.

Un partenariat de services, de revendications qui serait de fait un cadre de pratiques collectives, voilà peut-être un moyen de retrouver le chemin de la solidarité, mais aussi la conscience de ses intérêts communs .

La double méfiance

Souvent les salariés sont méfiants envers les chômeurs : ceux-ci représentent ce que l'on ne veut pas devenir, ils sont le miroir d'un échec de lutte éventuel, ils sont aussi une question à notre propre organisation de la vie : quelle place au travail, au revenu...et puis, ces chômeurs, ne prendraient-ils pas un peu de plaisir à cette inactivité forcée ? D'où cette résistance extraordinaire d'organisations, ou tout simplement de travailleurs, lors des débats sur l'instauration du RMI : pas question de revendiquer le SMIC ; en effet pourquoi travailler au SMIC si on peut le toucher sans rien faire ? Et pourtant, un revenu de remplacement d'un montant égal au SMIC, c'est une position commune CFDT-CGT en décembre 74 !

Pour les chômeurs, les salariés c'est

ceux qui sont restés dedans, ceux qu'on pourrait même soupçonner de vouloir garder pour eux ces emplois si précieux . Il n'y a qu'à écouter une discussion entre deux militants, l'un salarié et l'autre chômeur, sur les 35h : pour l'un (avec d'excellentes raisons) on aura : 35h oui, mais sans perte de salaire ; pour l'autre on aura : 35 h et le salaire on verra plus tard. Ni l'un ni l'autre ne saurait être taxé de réactionnaire !

Si «solidaire» veut dire (comme le précise le dictionnaire) «lié dans un même mouvement, par un contact concret tels des pièces» on peut dire que, même sans en avoir la volonté, salariés au travail et chômeurs sont *de fait* solidaires : la baisse des salaires, la précarité, la quasi impossibilité de refuser le passage à temps partiel avec les baisses de salaires qui suivent, le recul des moyens de se défendre...etc., sont directement liés au fait que «des centaines attendent votre place » !

Alors notre problème n'est pas tellement de s'interroger sur l'opportunité d'être solidaires mais sur une solidarité consciente, qui vise à défendre ensemble d'autres conditions d'existence pour tous . Si on prend le temps de travail : certains aujourd'hui font des quantités d'heures supplémentaires, parce que leur salaire en dépend mais aussi parce que le choix de produire « à flux tendus » l'impose ; d'autres pendant ce temps sont au chômage .

Le patronat intervient de façon très active sur la manière dont sont réparties les heures de travail : le chômage, la flexibilité, le temps partiel contraint, l'annualisation. C'est à nous d'imposer d'autres logiques, c'est comme cela à mon avis qu'il faut concevoir une mobilisation pour la réduction du temps de travail telle qu'elle figure dans la campagne «Agir ensemble contre le Chômage» : substituer à la logique libérale et patronale d'atomisation, de flexibilité et de soumission, une logique de

solidarité, de protection et d'unité des salariés.

Nous avons la chance que cette revendication ait un intérêt pour tous, c'est une chance d'unification très importante. C'est pour cette raison que la campagne initiée par Collectif est un enjeu majeur. Aujourd'hui il y a encore beaucoup de scepticisme, mais je crois que les obstacles vont se lever. Il ne faut d'ailleurs pas penser que nous engageons une campagne de quelques mois. D'abord parce que si nous ne nous trompons pas sur l'analyse, les résistances gouvernementales et patronales seront très importantes pour une loi de réduction du temps de travail. Mais aussi parce qu'il s'agit en fait de construire ou de reconstruire des réseaux plus locaux, associant le débat, les réalisations concrètes, l'agitation et la réflexion pour un autre projet de société, le tout avec des organisations très diverses. Je ne connais pas l'issue, mais l'expérience prouve que sans forces sociales en mouvement, rien ne peut bouger.

J'ai l'impression qu'il y a un petit changement dans les mentalités : le chômage, peut-être parce qu'il nous touche tous et toutes de très près, apparaît moins comme une fatalité. On ne sait pas encore ce qu'il faut faire, mais la conviction qu'on a le droit (sinon le devoir) de refuser s'impose progressivement. Comme si on sortait de cette période où il était quasi interdit de refuser l'injustice si on n'avait pas la bonne proposition et la bonne réponse au problème posé.

Défendre notre droit à tous et toutes à vivre correctement, faire progresser la conscience de nos intérêts communs, reconstruire des alternatives aux logiques aujourd'hui à l'oeuvre et imposer des solutions collectives radicalement autres. Dans la situation que nous connaissons il y a beaucoup d'injustifiable, mais rien d'inéluctable. Souhaitons-nous bon courage, mais on peut sans forfanterie penser qu'une partie de l'avenir des salariés se joue dans cette campagne et ce qu'elle devrait mettre en mouvement.

Claire Villiers
Septembre 1993

Le coût du chômage

DANS les raisonnements économiques, on fait souvent les calculs à moitié. Ainsi le patronat invoque la nécessité de freiner l'embauche ou de licencier pour avoir des coûts salariaux moins élevés, et il a l'impression d'avoir raison en agissant ainsi. Mais la montée du chômage qui en résulte représente un coût que quelqu'un doit bien supporter. Au bout du compte, les patrons voient revenir sous forme de charges sociales, ce qu'ils ont économisé en salaires, en même temps qu'ils se privent de la consommation des chômeurs et de tous ceux qui se sentent menacés par le chômage. Cette fable illustre la myopie d'une gestion à court terme, le nez fixé sur la ligne salaires du bilan de l'entreprise.

Cela veut dire en sens inverse que toute politique créatrice d'emplois serait en partie autofinancée par les économies réalisées sur les coûts directs et indirects du chômage, sans parler évidemment des effets sociaux du chômage. Il est donc utile de disposer d'une évaluation du coût du chômage, englobant ses trois composantes : les indemnités-chômage, les autres dépenses pour l'emploi, et les manques à gagner.

1. L'indemnisation du chômage représente 100 milliards de francs en 1991. Les allocations versées par les Assedic atteignent 87 milliards en 1991, dernière année connue (*Premières informations*, Ministère du Travail, n°312, 29 décembre 1992) ; il faut y ajouter l'allocation d'insertion et l'allocation de solidarité spécifique qui concernaient en 1991 un peu moins de 500 000 personnes pour près de 12 milliards de francs.

Malgré les difficultés à trouver des données homogènes, on peut estimer que les chômeurs indemnisés touchent en moyenne 4000 F par mois des Assedic, tandis que les autres allocations

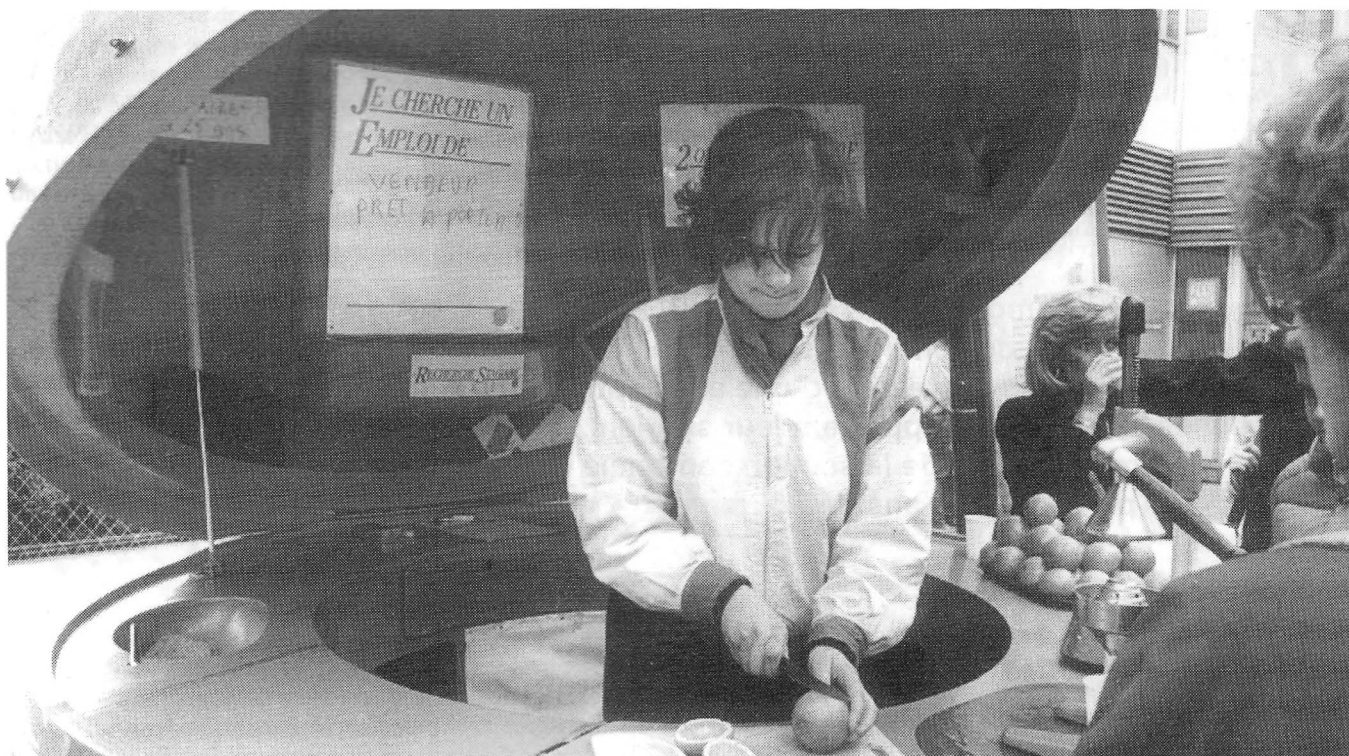
représentent en gros 2000 F par mois. Mais attention : un tiers des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. Si on calcule alors la moyenne des indemnités par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas, on arrive à l'évaluation suivante :

Tout chômeur évité représente une économie moyenne de 2800 F par mois sur les indemnités-chômage.

2. Les autres dépenses pour l'emploi représentent 123 milliards de francs en 1991. Les dépenses de formation (72 milliards) sont pour moitié consacrées à la formation des actifs occupés et à la charge des entreprises, l'autre moitié, en direction des jeunes, étant financée principalement par l'Etat et les régions. L'incitation au retrait d'activité (33 milliards) correspond au financement des préretraites. Enfin la rubrique promotion de l'emploi (18 milliards) assure la prise en charge des CES (contrats-emploi-solidarité), du chômage partiel, et de diverses exonérations. Mais toutes ces dépenses ne disparaîtraient pas en cas de réduction du chômage : une estimation conservatoire consiste à dire qu'elles seraient réduites de 20 % en cas de recul du chômage. Dans ces conditions :

Tout chômeur évité représente une économie moyenne de 750 F par mois sur les dépenses pour l'emploi.

3. Reste le manque à gagner sur les cotisations sociales et impôts qui ne sont pas versés par les chômeurs. Les Comptes de la Nation établis par l'INSEE pour l'année 1992 conduisent sur ce point aux estimations suivantes. Un emploi nouveau correspond à une rémunération brute moyenne de 15000 F par mois, qui se décompose ainsi : les cotisations sociales employeurs représentent 3555 F, les cotisations salariés 1685 F, soit au total 5240 F.



Reste au salarié un salaire moyen net de 9760 F. Sur ce revenu disponible, il paie en moyenne 10 % d'impôts soit sous forme directe (impôt sur le revenu) soit indirecte (TVA). Au total, chaque emploi créé coûte en moyenne 15000 F aux entreprises mais rapporte donc 6200 F à l'Etat et à la Sécurité Sociale sous forme de cotisations sociales et d'impôts. Admettons qu'une partie de ces nouvelles cotisations engendre de nouvelles prestations, de telle sorte que le produit net pour les administrations ne soit plus que de 4500 F par mois.

En multipliant ces ressources potentielles par le nombre de chômeurs (3,3 millions) on arrive à une estimation du manque à gagner de 180 milliards de F. Si l'on y ajoute l'ensemble des indemnités (100 milliards) et dépenses pour l'emploi (123 milliards) on obtient **une estimation globale de l'ordre de 400 milliards** compatible avec les fourchettes avancées par Martine Aubry (fourchette de 350 à 400 milliards) ou encore par Guy Aznar (365 milliards).

Mais on ne peut considérer que ce «coût du chômage» serait intégralement disponible, même en cas de suppression

du chômage, pour deux raisons essentielles. La première est, comme on l'a signalé plus haut, que les dépenses pour l'emploi ne sont pas toutes liées au chômage. La seconde résulte du phénomène que les économistes ont baptisé flexion de l'activité, à savoir l'afflux de nouveaux candidats sur le marché du travail chaque fois que des emplois sont créés. Ces deux observations nous conduisent à présenter une estimation raisonnable de ce que l'on peut appeler le **coût du chômeur évité**.

- un emploi créé coûte 15000 F en moyenne à l'employeur
- il réduit de 0,7 le nombre de chômeurs, soit une économie de 2000 F d'indemnités pour l'UNEDIC
- il permet des économies sur les autres dépenses pour l'emploi de 500 F
- il rapporte 4500 F aux administrations (impôts et cotisations)

Au total, un emploi créé «rapporte» en moyenne 7000 F à l'Etat, à la Sécurité Sociale et à l'UNEDIC, soit près de la moitié du coût qu'il représente pour l'employeur. Ces calculs conduisent à évaluer à 270

milliards de francs, les ressources qui seraient dégagées par la suppression du chômage.

Encore une fois, il s'agit d'une estimation raisonnable, inférieure aux fourchettes citées plus haut. On dispose cependant d'une source de financement considérable, et en même temps d'un levier important auprès des entreprises. Les administrations pourraient en effet rétrocéder leur supplément de ressources aux entreprises selon des modalités incitant celles-ci à réduire effectivement la durée du travail et à réaliser des embauches en proportion.

Ainsi serait mis un terme à l'absurdité consistant à indemniser les chômeurs plutôt que de leur procurer un emploi. Et le «gain social» irait évidemment bien au-delà de ce calcul purement monétaire.

Michel Husson



Des syndicalistes solidaires des chômeurs

Les organisations syndicales et familiales CFDT, CSF et CSCV participent depuis 1984 au comité de soutien des chômeurs du canton de Savenay (Loire Atlantique). En 1988, ils sont à l'initiative de la création d'une association intermédiaire à laquelle de nombreuses associations apportent leur soutien....

Guy Prévost, responsable de la section cantonale CFDT et président de l'association Intermédiaire pendant trois ans, témoigne.

Collectif- Quels sont les étapes qui ont abouti à la création d'un comité de soutien aux chômeurs et quels étaient vos objectifs ?

Guy Prévost - Au sein de l'Union locale, des gens étaient touchés par le problème du chômage car des boîtes licenciaient et ces gens s'écartaient du mouvement syndical. On a mené une réflexion afin de regarder quel travail on pourrait faire sur ce problème du chômage. En parlant avec d'autres militants d'autres organisations, on s'est dit qu'il serait intéressant de regrouper des chômeurs et de voir comment arriver à les faire se rencontrer. Il a fallu une trentaine de réunions pour aboutir à la création d'un comité de soutien aux chômeurs. Il a fallu d'abord créer une dynamique au niveau de l'objectif, c'est-à-dire de se pencher sur ce problème et de voir ce qu'il était possible de faire dans ce domaine au niveau du canton. On a eu une ébauche d'un collectif d'associations qui portait cette réflexion. Il y avait aussi des jeunes chômeurs issus de la JOC qui menait également une réflexion et des actions sur St Nazaire. A force d'en parler, les organisations ont rencontré ces jeunes et ont essayé de discuter. Elles se sont aperçues que les mieux placés pour parler du chômage, c'étaient les chômeurs eux-mêmes et qu'il fallait les soutenir dans leurs actions. Ils ont commencé par revendiquer une salle pour se réunir puis de pouvoir répondre aux offres

d'emploi. Ils ont donc demandé d'avoir les journaux payés par la Commune et de pouvoir disposer d'un téléphone. Enfin, suite à la décision d'envoyer les cartes de pointage par la poste au lieu d'aller en mairie, ils ont décidé d'aller les porter ensemble. Et à partir de là, on s'est constitué en comité de soutien aux chômeurs car on ne pouvait dire mieux qu'on allait les soutenir et les aider à mener des actions. Et les chômeurs ont pris en charge leurs problèmes en créant un «collectif de chômeurs».

Par la suite, lors de la mise en place des CES, les chômeurs voulant du boulot se sont adressés localement aux responsables de l'hôpital et du lycée. Ils ont rencontré le maire et ont obtenu des postes.

Comment est venue ensuite l'idée de créer une association intermédiaire ?

G.P. : On a constaté que les chômeurs qui agissaient dans le cadre du collectif avaient retrouvé du boulot mais que le problème demeurerait. Alors on a commencé par prendre contact avec la Mission locale de St Nazaire et l'ANPE qui était très méfiante. Et l'idée est venue de monter une association intermédiaire pour venir en aide aux personnes en difficultés. Il a fallu trois ans pour monter la structure car on voulait associer les élus locaux, les associations et les chômeurs. Le plus difficile fut de décider les collectivités locales d'y participer et surtout de financer le

fonctionnement de cette association. C'est surtout grâce aux services d'un professionnel de la gestion et du développement, Bernard Durand qui, se trouvant au chômage, a fait trois hypothèses et établi un budget prévisionnel. Il est devenu par la suite l'animateur et le gestionnaire de cette association. L'Assemblée générale a défini le Conseil d'administration qui fut composé de trois collègues: 12 membres du comité de soutien des chômeurs représentant 17 associations locales, 12 membres des collectivités locales, et 12 membres chômeurs qui permutent bien qu'ils ne peuvent pas siéger dans un Conseil d'administration selon la législation.

Comment le syndicat est-il intervenu dans cette initiative et quelles sont les limites qui sont apparues ?

G.P. : Je crois qu'il ne faut pas confondre comité de soutien aux chômeurs et association intermédiaire. Le champ d'action syndical doit rester à l'initiative des organisations syndicales. On a aussi une action à mener sur le champ global du chômage, c'est-à-dire qu'on doit conserver notre potentialité d'action en direction des élus et des structures. On avait mis en place une structure d'échange sur l'insertion au niveau de l'Union locale CFDT et toutes les personnes travaillant dans le champ social sont venues discuter. Aujourd'hui, le comité de soutien aux chômeurs s'est repositionné pour permettre

une dynamique sur des actions très concrètes, définies à l'avance auprès des structures tels que le SIVOS pour l'emploi, la Mission Locale, mais aussi l'ANPE. Pour ce qui concerne notre section cantonale, on interviendra sur des points essentiels de la CFDT. Aujourd'hui, il nous semble évident qu'il faut mener l'action syndicale dans et hors l'entreprise. La récession des militants dans les organisations ou les

associations fait que le regroupement de toutes les potentialités est indispensable. Il faut donc essayer de définir des objectifs d'action de façon à aller dans le même sens et essayer de pérenniser ces actions là vis-à-vis des chômeurs.

Propos recueillis par
René Seibel



Propos de syndicalistes

Daniel ARDEOIS, militant CFDT, vice-président de l'association: «La CFDT ne se cantonne pas à la défense des acquis sociaux dans l'entreprise mais veut élargir le débat en s'intéressant à ceux qui sont au bord de la route. Au début, j'étais contre la création de cette association car un syndicaliste n'est pas un chef d'entreprise qui essaye de créer des emplois. Et avec le temps on se rend compte qu'il fallait créer quelque chose qui aide vraiment les chômeurs, qui les aide concrètement. Le comité de soutien aux chômeurs, au départ, c'était de recevoir les chômeurs, les faire se réunir, parler entre eux, sortir de chez eux. Mais la seule chose qui les intéressait c'était de savoir s'ils pouvaient retrouver du travail. La CFDT était partie prenante car on se rendait compte à ce moment-là peut-être plus que maintenant encore, qu'il fallait faire quelque chose pour tous ces jeunes mis de côté, ces licenciés de la Grande Paroisse, des Chantiers de l'Atlantique, des grosses boîtes du bâtiment et qui ne pouvaient pas retrouver du boulot dans leur profession. Il fallait donc les réinsérer dans autre chose. Pour certains ça a été un redémarrage dans la vie.»

Patricia AVENARD, militante CFDT à l'ANPE, n'est pas d'accord: «Il y a eu beaucoup de débats et de tension au niveau de l'Union locale. S'investir dans une association c'est prenant et on avait l'impression d'avoir oublié les salariés. Je me demande jusqu'où on peut faire du social? L'emploi, il n'y a en a pas pour tous. Si tu donnes du boulot à certains, tu en prends par ailleurs. C'est ce qui est arrivé avec les travailleuses familiales qui ont perdu des heures chez les particuliers. Des emplois se sont transformés en sous-traitance vers les associations intermédiaires. Elles ont même été mises en concurrence avec les CAT. Des travaux faits par des employés communaux sont allés vers ces associations. Le syndicat doit rester vigilant. Un travail interprofessionnel n'a pas été possible. Je crois que le syndicat n'a pas joué son rôle. On n'a jamais eu de débats sur ce point... Le syndicat peut s'investir dans un comité de soutien mais ne doit pas s'investir dans une association intermédiaire.»

Propos recueillis par
René Seibel



L'ACCES, association cantonale des chômeurs des environs de Savenay, a pour objectifs d'accueillir et d'accompagner les chômeurs, en particulier ceux en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Elle aide à la réinsertion sociale et professionnelle des chômeurs par la remise au travail et par l'activité économique. En 1992, l'ACCES a réalisé 21 750 heures de travail par 122 salariés (424 bulletins de salaires). Cette activité est réalisée avec des artisans locaux et des entreprises (67%) et avec des particuliers (13,8%). L'association veut aussi être un relais local auprès des exclus du travail en assurant un suivi dans l'orientation de leur parcours et de leur démarche d'insertion. «Notre objectif, raconte Emmanuel, objeteur de conscience et animateur de l'association, est d'aider les gens à se prendre en main. Nous ne voulons pas les assister. On veut réinsérer les chômeurs par l'économique en les mettant au travail, un travail de qualité. C'est une exigence. On veut leur réinsuffler une dynamique et les rendre autonome». De fait, 31% ont retrouvé une activité professionnelle: 55,7% en contrat à durée déterminée, 23% en contrat à durée indéterminée et 12,1% sont en formation. Les responsables de l'association se sont également intéressés au développement local d'activités nouvelles, en lien avec les décideurs locaux, les initiatives publiques ou privées susceptibles d'être créatrices d'emploi. Dans cet optique, ils ont créés un «réseau des outils locaux d'insertion par l'économique». De fait, ils ont été les promoteurs de l'association REAGIS et de l'entreprise d'insertion «Arcades du Sillon».

REAGIS, ou Recherche, d'Activités, Génératrices, d'Insertion sur le Sillon, embauche à mi-temps des bénéficiaires du RMI et de jeunes. Elle permet, tout en travaillant, de construire peu à peu un projet personnel. REAGIS développe une activité de gros oeuvre environnement au service des collectivités.

ARCADES DU SILLON est une entreprise d'insertion (SARL) mise en place en novembre 1992. Elle a pour objet de développer des activités à caractère économiques sur des créneaux nouveaux ou complémentaires à ceux qui existent. Elle intervient dans différents domaines: l'environnement, le nettoyage, la restauration du patrimoine, la récupération et la valorisation des déchets industriels. Par exemple, elle récupère et recycle le bois provenant de la SNIAS.

L'ensemble du dispositif emploie 200 salariés et fournit, avec l'encadrement, 100 000 heures de travail par an, soit une masse salariale de 4 millions de francs. Pour tous contacts: M. JUSSIAUX au (16) 40 56 84 83 (par fax au 16 40 56 97 13)

R.S.

La réduction du temps de travail élément d'un nouveau plein emploi

Entretien avec Jean Magniadas, directeur de l'ISERES-CGT.

Jean Magniadas*,
président de l'Institut de
recherche de la C.G.T., a
bien voulu répondre à
quelques questions et
développer ses arguments
en faveur de la réduction
du temps de travail.

Jean Magniadas : La C.G.T. est partisane, depuis longtemps, d'une semaine légale à 35 heures.. Réduire le temps de travail est une vieille revendication du mouvement ouvrier, dans une certaine mesure unitaire : il suffit de voir comment naissent les Premier Mai. Une revendication internationale., aujourd'hui d'une pleine actualité. Pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les conditions d'exploitation de la force de travail appellent cette réduction. Je suis frappé par l'état des conditions de travail, dont la durée est un élément : dans la dernière enquête sur les conditions de travail, on constate une forte dégradation, rapide, qui concerne toutes les catégories. Les plus touchées, les catégories ouvrières; mais aussi les autres, en particulier les employés, les gens des services publics, qui se plaignent d'une pression grandissante, ce qui renvoie aux effectifs, de la clientèle ou des usagers. Le Bureau International du Travail (BIT) relève, dans son dernier rapport, la montée du stress. et va jusqu'à reconnaître qu'il peut déboucher sur des maladies qu'un certain nombre de médecins, en France, ont observé depuis quelques temps.. Nombre de données montrent que la durée du travail et plus largement l'organisation du temps rendent nécessaire de franchir une étape.

La baisse du temps de travail comporte une dimension, occultée lors des 39 heures, en 1981-1982. Des travaux du Plan ou de l'IRE (1), montrent que, sans prétendre qu'elle résoudrait seule la question de l'emploi, elle en serait un élément important.. N'aboutirait-elle à créer «que» 300 à 400.000 emplois, ce ne serait pas négligeable. Cependant,

cela suppose que ne s'aggrave pas l'intensité, la pénibilité : on ne peut séparer le combat pour les conditions et celui pour la durée du travail. Il faut se battre pour les deux aspects; par exemple, en 81-82, il semble bien y avoir eu intensification accompagnant la réduction..

De nombreux éléments vont dans ce sens : l'allongement des trajets, la fatigue des transports, mais aussi le besoin de formation en cours d'emploi;. De plus, un phénomène positif comme la féminisation de l'emploi, plaide en faveur d'une réduction du temps de travail accompagnée d'une transformation de la prise en charge des tâches quotidiennes par les hommes et les femmes.

Collectif : A cette revendication sont faites pas mal d'objections.

Dans l'histoire, le patronat français a marqué une résistance particulière : il a fallu attendre 1968 pour que la durée atteigne en France le niveau d'autres pays européens.

Quant au partage des revenus salariaux pour payer la réduction, la C.G.T. y est opposée : les salariés ont déjà payé, puisque la part salariale dans le PIB a baissé de près de cinq point en dix ans.

Le partage est une idée à laquelle des gens généreux ne peuvent être insensibles; prise dans le bon sens, et je suis moi-même parfaitement favorable au partage des revenus financiers, pour leur taxation. Mais on nous sert une vieillesse, qu'on retrouve avec une grande régularité à travers toutes les crises.

Les dogmes encombrant l'économie politique. Au XIXème siècle : on trouve l'idée d'un prétendu fonds de

* - *Le syndicalisme de classe*,
Messidor, Editions sociales, 1987.
- *Le patronat*, Messidor, 1991.

salaires immuable qui nourrit le malthusianisme. C'est aussi la théorie Lassallienne de la loi d'airain des salaires. Tout ceci tend à démontrer que le chômage, les bas salaires relèvent de l'ordre naturel et non de l'ordre social et politique. Aujourd'hui, les dogmes «libéraux», l'accent mis sur le coût du travail comme facteur central de la compétitivité et du type de productivité relèvent, eux aussi, du dogme. Ils conduisent à la guerre économique et visent à cultiver un fatalisme conduisant à l'acceptation des stratégies du capital, relayées par la politique économique.

Les travaux du CREDOC (2) montrent qu'on est loin d'arriver à une saturation des besoins : la récente enquête périodique de l'INSEE, fait apparaître que 72% des français estiment leur niveau de vie en cours de dégradation, 9 points de plus qu'en 1992. La saturation des besoins est une idée mensongère. Elle m'inquiète dans certains critiques. Ainsi, André Gorz, qui par certains côtés porte des questionnements intéressants sur le fonctionnement de notre société, reprend cette idée du partage des revenus salariaux, au nom de la thèse selon laquelle les besoins seraient purement subjectifs. Qu'il y ait une dimension subjective, certes; mais il ne faut pas omettre la dimension objective, que je viens d'indiquer. A la limite, il peut y avoir de faux besoins, dépenses ostentatoires, etc.; mais, si les gens les ressentent, c'est le fonctionnement général de notre société qu'il faut remettre en cause. Gorz se prononce pour une sphère d'autonomie qui devrait résulter d'une baisse du travail salarié. On faisait 3041 heures en 1831, on en fait 1649 en 1989 (3). Mais l'autonomie telle qu'il la conçoit ne supprime pas une sphère de l'exploitation. On voit mal pourquoi le capital qui cherche à tout marchandiser, permettrait l'existence d'une sphère autonome à côté d'une sphère hétéronome. Cette thèse est dangereuse, même si derrière cette idée d'autonomie il y a des réflexions dans lesquelles on peut se reconnaître quant à la libération du temps. Si on doit être davantage exploité pour que le temps soit libéré, je ne crois pas que cela puisse être une solution valable.

J'observe un phénomène. Du temps

libéré cela coûte, celui de l'abaissement de l'âge de la retraite qui a été une mesure positive au moins pour ceux qui disposent de revenus suffisants : les retraités heureux, ceux qui peuvent jouir de leur retraite, cela ne va pas sans dépenses de voyage, de vie associative, d'activité sociétale. Il est évident que les mesures du gouvernement sur les retraites portent un coup à ces possibilités. Les changements récents intervenus dans les pratiques de vacances (moins de départ, localisation familiale, etc.....) reflètent la situation du pouvoir d'achat et les inquiétudes devant l'aggravation du chômage. Ainsi en est-il également des comportements à l'égard de la consommation qui est quasi-stagnante et sous l'effet du chômage d'une épargne de précaution en croissance.

Plus généralement, les problèmes d'avenir portent sur la question de la division sociale du travail. Les sociétés clivées, improductives socialement, se traduisent par un recours accru à un management lui-même en crise, -il suffit de lire les ouvrages des spécialistes qui passent leur temps à essayer de rétablir de la communication, artificiellement. Le changement de la division sociale du travail est un tâche de longue haleine; mais je crois que c'est une exigence de l'avenir. On en voit déjà quelques petits indices, qu'il ne faut pas ériger en début de solution mais auxquels il faut être attentif : ils peuvent être indicatifs, même d'une manière biaisée. Et les solutions nouvelles apparaissent d'ailleurs toujours de façon biaisée. Ainsi, je pense aux gens qui changent de travail, s'arrêtent, vont à l'université : au fond, cela fait partie d'un changement dans la division du travail, un changement dans les relations au système de formation. Ces dimensions, voilà les questions de l'an 2.000, qui devient proche !

Au regard de ces potentialités, de la question du développement des individualités dans leurs potentialités, le partage des salaires pour partager le temps de travail ne tient pas la route, du point de vue du fonctionnement même de la baisse du temps de travail. Il y a bien des façons de combattre cette idée fausse, fort répandue.

Tu opposes donc les potentialités, que

le mouvement ouvrier pourrait défendre, aux solutions qui s'enferment dans les contradictions du système.

En effet, la loi Giraud me semble dangereuse parce que le passage à l'annualisation ouvre vers une intensification plus grande du travail, vers les «flux tendus», élément parfaitement destructeur. L'annualisation, c'est l'abandon de la référence à une durée hebdomadaire et aux garanties qui lui sont associées. C'est l'ouverture à des revenus fluctuants, à la remise en cause des jours de repos consécutifs et la voie, largement ouverte, à une amplitude accrue de la journée de travail. Deuxième chose, que certains dirigeants syndicaux ont voulu prendre pour une mesure positive : lier réduction de la durée et annualisation, induit un encadrement de la négociation collective qui vide celle-ci de son contenu. Une articulation saine entre négociation collective et politique conventionnelle aurait voulu que la loi indique l'obligation que la durée du travail, dans un délai déterminé soit ramenée à un certain niveau. Confondre dans le même article baisse et annualisation, biaise au bénéfice du patronat.

C'est d'ailleurs un élément de division des syndicats de poser la question de cette manière, et ce n'est probablement pas une attitude innocente. du gouvernement.

Comment une mobilisation pourrait elle se développer aujourd'hui, alors que, tu le montres fort bien, réduire le temps de travail est une revendication élémentaire dans la situation ?

L'aspiration à la baisse du temps de travail est forte. Cette revendication figure dans toutes les plates-formes syndicales, en France et en Europe. Ce n'est pas négligeable mais ne suffit pas. La grande question, c'est que cette revendication devienne un objet de luttes sociales : quand on regarde l'histoire de la durée du travail, on s'aperçoit que les baisses significatives sont toujours opérées dans des périodes de rapport de forces favorables, 1936, 1968.

Aujourd'hui, la situation de l'emploi pèse sur la construction des rapports de force. Il y a donc intérêt à rattacher la

baisse du temps de travail à la situation de l'emploi, en s'appuyant sur les catégories qui sont le plus sensibles à cette question en fonction de leurs conditions de travail, en se souvenant que celles-ci se sont dégradées inégalement : une action ne se décrète pas mais s'enracine dans les entreprises. Mais sans doute faut-il aussi que les organisations syndicales, en France et dans le monde parlent plus fort, plus clairement, de la durée du travail. Si je rappelais l'origine du Premier Mai, c'est qu'avant de marquer des avancées, par exemple les 8 heures, il a fallu qu'il y ait une intense propagande. et de nombreuses luttes partielles.

Aujourd'hui, il y a des raisons objectives sur lesquelles on peut s'appuyer. J'en ai énoncé quelques unes. : le travail de l'homme et de la femme, les nouvelles générations, qui ont des aspirations à vivre différemment ... Cela a toujours été ainsi : dans les mouvements de la réduction du temps de travail, ce sont souvent les professions féminines qui étaient à l'avant-garde de la réduction de la durée du travail. Par ailleurs, les écarts entre les branches ont beaucoup diminué, une telle unification pouvant être favorable. a une revendication commune bien qu'elle comporte une situation différenciée au sein même de l'entreprise. N'oublions pas non plus que 20% des salariés effectuent des moyennes hebdomadaires de 41 heures ou plus. Autour de la moyenne des 39 heures hebdomadaires par branches ou d'entreprises, il existe une dispersion, plus ou moins importante, due à l'augmentation du temps partiel et des transformations de la répartition du travail sur la semaine, avec l'augmentation du travail du samedi et du dimanche le plus souvent non justifiée par de véritables contraintes technologiques.

Quant au travail à temps partiel, il rencontre des limites., constate le Plan. Il s'agit souvent d'un travail accepté «faute de mieux», comme l'ont montré des travaux sociologiques (4). Il y a donc des forces des deux côtés : des forces qui ont des durées excessives et d'autres qui pourraient travailler si on abaissait la durée. Il est important d'unir ces forces, pour solidariser des popula-

tions qu'on cherche à opposer.

De telles modifications ne peuvent aller sans un nouveau rapport de force, qui implique en France un combat unitaire de toutes les organisations syndicales, aux divers niveaux, d'autant que, -rappelons-le encore-, elles sont toutes partisans dans leurs programmes d'une baisse progressive de la durée du travail à 35 heures. Ce combat devrait aussi trouver un relais à l'échelle de l'Europe, car on aura l'objection, -même s'il ne faut pas en exagérer l'importance-, de pays qui ont une durée du travail plus élevée. A ce point de vue, la Confédération européenne des syndicats devrait avoir une action convergente, y compris avec les organisations qui n'en font actuellement pas partie. (5). Perspective unificatrice et possibilité d'un très grand progrès social marchent de pair.

Tu débouches là sur l'autre aspect : la portée que pourrait avoir le syndicalisme pour l'ensemble de la société.

La baisse du temps de travail est évidemment un moyen de lutter contre les diverses sortes d'exclusion : pour celles et ceux qui subissent le temps partiel imposé, mais aussi, en amenant des créations d'emplois, pour la réinsertion des deux millions de personnes qui, à divers titres, sont, indépendamment des chômeurs au sens strict, marginalisés.

La baisse de la durée du travail exige aussi, des tendances le montrent, l'augmentation des temps de formation pris sur le temps de travail.

Globalement, après une crise qui dure depuis une vingtaine d'années, on constate que l'efficacité du capital est en baisse, dans tous les pays capitalistes développés et sans doute l'était-elle aussi dans d'autres. Cela vient pour une part importante de la crise de la combinaison productive, qui exige des réorganisations de l'entreprise qui ne seront pas trouvées dans le management participatif ou d'autres formes intégratives, mais qui pourraient être trouvées dans des formes de travail moins aliénantes, avec plus de possibilité d'accès à la formation et plus de droits pour les collectifs de salariés, y compris dans les PME.

Pour ma part, j'inscris la revendica-

tion de la réduction de la durée du travail, à laquelle j'attache une grande importance, dans la question plus générale d'une issue à la crise, des transformations sociétales et, par conséquent, aussi du mode de vie. Il n'y a pas d'issue aux grandes crises structurelles qu'a connu le système capitaliste, sans une baisse du temps de travail et sans réorganisation des conditions de travail; pas simplement dans une autre répartition entre le capital et le travail mais aussi une autre organisation des conditions de travail, une reconnaissance des droits syndicaux., des transformations structurelles et institutionnelles.

Cette crise, par son caractère international pose des questions inédites, impliquant le syndicalisme international, et ne pourra finir sans une transformation, je dirais, des emplois du temps. Car les emplois du temps sont structurant des personnalités, du développement humain, des capacités humaines et, au fond, d'une maîtrise plus grande sur la société. S'agissant des syndicats, la recherche d'un nouveau plein emploi, comportant de profondes transformations du travail et du mode de vie devrait être un objectif appelant une démarche unitaire, convergente. Une interaction existe entre la dynamique de l'emploi et la capacité d'action des travailleurs et des syndicats. La crise du syndicalisme s'enracine dans le chômage massif, la précarisation étendue, même s'ils n'en sont pas les seuls déterminants.

**Propos recueillis par
Pierre Cours-Salies
le 29 septembre**

1- Institut de recherches économiques et sociales (IRES), créé en 1982, est géré en commun par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la C.G.T., la CGT-FO et la F.E.N..

2- CREDOC ; Cf. : Enquête rapide de l'INSEE du mois d'août.

3- Olivier Marchand et Claude Thélot : *Deux siècles de travail en France*, INSEE-Etudes, 1991.

4- Citons par exemple, Margaret Maruani et Chantal Nicole : *Au labeur des dames*, Syros Alternative, 1989.

5- C'est le cas de la C.G.T. qui a demandé son adhésion depuis longtemps et renouvelé encore récemment celle-ci.

Pour l'organisation des chômeurs

Le MNCP (Mouvement National des Chômeurs et des Précaires) regroupe un certain nombre d'associations, dont l'ASSOL de Nanterre. Son responsable, Maurice Tourmetz, a bien voulu répondre à nos questions.

Collectif : peux-tu retracer le parcours du MNCP ?

Maurice Tourmetz : Le MNCP a été fondé en 1986 à l'initiative de Maurice Pagat, pour répondre au besoin de réaliser une coordination entre les nombreuses maisons de chômeurs réparties sur l'ensemble du territoire, de les mobiliser dans la lutte pour l'emploi, et de donner la parole aux chômeurs à travers la reconnaissance de notre organisation par les pouvoirs publics et les syndicats professionnels. Des rencontres ont eu lieu au niveau de différents Ministères, organisations syndicales, des Etats généraux du chômage et de l'emploi ont suscité l'intérêt de milliers de personnes, ainsi que des rencontres internationales.

Mais, dans le courant de 1992, Maurice Pagat, qui en assurait la présidence, s'est retiré du MNCP pour créer un Mouvement pour le Partage du Travail en proposant la dissolution du MNCP, ce qui fut refusé à l'unanimité, lors de l'assemblée générale tenue en décembre de la même année. Décidés à maintenir le MNCP et à le renforcer, nous avons élu un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau.

Comment fonctionne une association comme celle de Nanterre ?

M.T. : Ayant été victime d'un licenciement économique à l'âge de 51 ans, j'ai voulu réagir contre le mal vivre pernicieux et envahissant de mon chômage en fondant une association de

chômeurs à l'exemple de ce qui s'était fait à Paris. Grâce à l'esprit de solidarité de quelques amis, l'ASSOL a vu le jour en mars 1986.

C'est un lieu d'écoute des demandeurs d'emploi, d'aides ponctuelles à la recherche d'emploi (C.V., lecture d'offres, utilisation du téléphone, photocopies, etc....) que les chômeurs connaissent par le bouche à oreille, les organismes sociaux, l'ANPE, les associations intermédiaires. Nous sommes aussi en relation avec la DDASS, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, le Conseil Général et autres organismes.

Les chômeurs sont accueillis par des animateurs pour la plupart bénévoles dans un cadre qui se veut convivial. Ils peuvent prendre une tasse de café, discuter, s'entraider, être ensemble et participer collectivement à la recherche d'emploi. L'ASSOL emploie une salariée à plein temps et un CES. Un militant est également employé quelques heures par semaine qu'ils dépassent très largement à titre bénévole. Trois repas par semaine sont servis aux chômeurs auxquels nous demandons une participation de 10 F, parce qu'on ne veut pas faire d'assistanat.

Quel bilan peux-tu tirer de votre activité ?

M.T. : Le bilan, c'est d'abord des chômeurs que l'on arrive parfois à sauver du désespoir, qui étaient un peu perdus, qui rasaient les murs, qui se sentaient culpabilisés d'être au chômage

et qui ont repris confiance en eux mêmes. L'écoute joue un très grand rôle, elle est souvent cette approche qui permet aux chômeurs de se reprendre en main. On voit passer quotidiennement une vingtaine de personnes par jour et en plus des problèmes d'emploi, nous recevons un grand nombre de SDF.

Quelles sont vos revendications en tant que mouvement ?

M.T. : Il faut bien dire que, compte tenu des difficultés vécues par les exclus du travail, des réponses concrètes à leur apporter, nos associations sont trop absorbées par les services qu'elles s'efforcent de rendre de façon ponctuelle pour s'engager à fond dans des actions revendicatives. Il faut reconnaître qu'il existe une sorte de dérive en faveur de l'action sociale au détriment de l'action revendicative. Toutefois les choses sont en train de changer dans le bon sens. Le MNCP s'efforce de faire prendre conscience aux chômeurs que leur problème s'insère au cœur du problème du chômage dans sa globalité et qu'il faut se battre pour en sortir.

Ce que l'on revendique, c'est la reconnaissance de notre mouvement auprès des organismes qui gèrent le chômage sans la participation des chômeurs eux-mêmes. Nous demandons à être reconnus comme interlocuteurs à part entière au niveau notamment de l'UNEDIC, de l'ANPE, de la Sécurité Sociale, etc.... Les salariés disposent de leur syndicat, pourquoi les demandeurs d'emploi ne disposent-ils pas de leur

propre mouvement pour défendre leurs intérêts ? Malheureusement, les organisations syndicales traditionnelles voient çà d'un mauvais oeil : c'est un petit peu comme si on marchait sur leurs plates-bandes. Mais nous sommes convaincus que nous finirons par obtenir gain de cause, car à la base il y a de plus en plus de militants syndicaux qui travaillent avec nous pour nous aider à faire entendre notre voix.

Propos recueillis par
Michel Husson



PROPOSITIONS DU MNCP POUR LE FINANCEMENT DE L'UNEDIC

Pour solutionner en partie les problèmes de financement de l'UNEDIC permettant de payer les allocations aux chômeurs, le MNCP propose un certain nombre de mesures :

- création d'une taxe sur les investissements en matériel productif, c'est-à-dire sur les machines qui remplacent les salariés ;
- création d'une taxe sur les revenus financiers (les placements en bourse qui rapportent gros au détriment du maintien de l'emploi) ;
- imposer une taxe sociale sur les produits importés.

Mais ces mesures sociales ne permettront la création d'emplois qui demeure plus que jamais le problème majeur dont le traitement, pour être efficace, passe notamment par une réduction massive de la durée hebdomadaire de travail. Le MNCP propose la semaine de 35 heures qui s'accompagnerait inévitablement d'une réduction salariale touchant les rémunérations mensuelles à la hauteur de 2 fois 1/2 le SMIC et d'une augmentation des prélèvements patronaux.

Nous proposons également la suppression des heures supplémentaires et celle des cumuls emplois/retraite. Nous exigeons le droit à la retraite à 60 ans sans prolongation de la durée des cotisations vieillesse que le gouvernement voudrait porter à 40 ans au lieu de 37 ans et demi. En reculant l'âge de la retraite, on défavorise l'embauche et au lieu de réduire le temps de travail on le prolonge.

Des pétitions pour les 35 heures.

Parmi les paradoxes de la rentrée, la mobilisation de la droite en faveur d'une réduction du temps de travail payée par les salariés eux-mêmes marque bien le rapport des forces : ce qui était un objectif revendicatif des salariés pour partager les gains de productivité devient une menace pour les garanties sur les conditions de travail (horaires, congés, fins de semaine, cadences ...) et sur le pouvoir d'achat. Voilà une raison de plus pour défendre la légitimité et la possibilité de réaliser la semaine légale de 35 heures

Plusieurs initiatives s'y emploient : les textes d'argumentaires rédigés pour la campagne *Agir ensemble contre le chômage* (A.C.), des textes de pétitions locaux, d'autres qui se préparent. Dans ce contexte, une place à part mérite d'être accordée à celui lancé par trois militants (Bruno Lemerle de la CGT-Peugeot, Jean-Louis Mourgue de FO-PTT Paris, Raymond Vacheron de la CFDT-Hacuitex, voir entretien ci-contre). Il avait rassemblé, à la mi-octobre, près de 5.000 signatures.

Bien entendu, aucune de ces initiatives ne peut prétendre jouer un rôle d'avant-garde sommant les autres militants de se plier à telle ou telle formule. Il est très souhaitable que se coordonnent tous les textes, toutes les pétitions, toutes les initiatives qui défendent la réduction du temps de travail payée par une redistribution des richesses et pas par les salariés. Toutes les forces militantes ont leur place dans la campagne «A.C.», qui est organisée comme un collectif fédérateur d'initiatives, a fortiori toutes les énergies militantes en faveur de la revendication des 35 heures.

35 heures, vers les 30 heures en quatre jours

Responsable FO, signataire avec Bruno LEMERLE et Raymond VACHERON d'une pétition pour les 35 heures, Jean-Louis MOURGUE a répondu à quelques questions.

CELA fait dix sept ans qu'on nous dit : «Je vais faire reculer le chômage». Personne ne voit rien venir; les gens s'y sont faits. Beaucoup de salariés, aux PTT mais aussi ailleurs, plutôt en attente d'une autre solution, pour les plus âgés des retraites anticipées, pour les plus jeunes, personne ne se dit emballé par son travail. Au vu d'autres pays, beaucoup se disent qu'on ne peut pas empêcher la privatisation et les licenciements à la Poste et aux Télécoms, que cela va venir aussi en France. Mais le ras-le-bol peut se cristalliser sur une mobilisation, si elle est unitaire, sur des problèmes clairement ressentis, comme les retraites, d'où l'importance de l'appel à la journée du 12 octobre aux PTT.

Un responsable de F. O. aux cotés d'un C.G.T. et d'un CFDT pour lancer une pétition, ce n'est pas banal ...

La dynamique de la revendication d'une diminution du travail a été cassée par les conditions du passage aux 39 heures. Il faut la relancer, et pour cela une action commune de tout le monde, au-delà d'une organisation, dire qu'il faut agir ensemble, en se mettant d'accord sur quelque chose de simple : les 35 heures sans perte de salaire. Si certains veulent baisser leurs salaires, Balladur s'en charge et au-delà ils peuvent toujours choisir de travailler à temps partiel.

Si l'ensemble des plans gouvernementaux (Balladur, Veil, Giraud) passent je crois que cinquante ans d'acquis sociaux seront rayés.

Quels objectifs, d'après toi, faut-il se fixer après une telle initiative ?

Il faudrait arriver à couvrir la France, faire parler de soi. Ce n'est pas facile sans structure d'organisation, par bouche à oreille. et relations Il faut que des organisation s'en emparent.

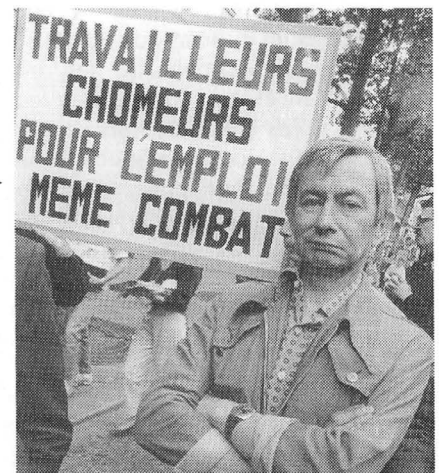
Si on arrive à faire un argumentaire solide, cela sera repris par tout le monde : pour lancer quelque chose aujourd'hui, il faut faire un groupe de travail qui donne des arguments à tous ceux qui le veulent, ouvert à tous ceux qui veulent y participer.

Réduire le temps de travail est-il un objectif de F.O. ?

Un objectif ! Même dans ma région, j'ai du mal à mobiliser là-dessus : on est assailli de problèmes, de tous côtés. Cependant, nous avons un texte, adopté en Assemblée générale régionale. Nous sommes pour les 30 heures avant la fin du siècle; mais il faudra en passer par une étape intermédiaire de 35 heures, parce qu'elle est la revendication la plus avancée sur le temps de travail. C'est une revendication de la C.E.S.

Il faut quand même faire remarquer qu'il y a entre 1936 et notre époque une augmentation considérable de la productivité et qu'en parallèle la réduction du temps de travail n'a pas suivi. Cinquante sept ans pour passer de 40 à 39 heures !

Il faut mettre l'accent sur un fait : malgré la crise, la richesse de la France ne diminue pas. Et il s'agit donc de répartir autrement la richesse nationale, établir une sorte de péréquation entre



les différentes branches pour permettre à celles qui ont le plus de difficultés de réaliser les 35 heures, par exemple des allègements de charges pour les entreprises confrontées à la concurrence avec le Sud-Est asiatique.

Et que penses tu aussi de la campagne qui se lance «Halte au chômage» ?

Faire le lien avec les chômeurs est difficile. Dire «Halte au chômage» ne suffit pas : ils ont d'autres besoin. Et on ne trouve pas de chômeurs dans les syndicats.

Il faut aussi faire attention : nous, dès qu'on a affaire à un politique, quel qu'il soit, il y a rejet. Il faut cependant faire comprendre aux organisations politiques qu'elles peuvent soutenir, en nous laissant relancer la dynamique.

**propos recueillis par
Pierre COUR-SALIES**



Où est l'erreur ?

1993, trois millions de chômeurs. La bataille contre le chômage et pour la réduction du temps de travail n'a même pas été perdue. Elle n'a pas été engagée.

Depuis 20 ans nous disons des choses certainement très intelligentes sur la question mais ce que nous disons n'a suscité présentement aucune action réelle. Comme le dit justement *La lettre de Collectif* de juin 93 «au delà des prises de position générales, le mouvement syndical est peu impliqué dans l'action concrète». Il est peut-être temps alors d'examiner les choses très intelligentes que nous avons dites et de voir où est l'erreur.

Dans *Le Monde Diplomatique* de juin, un article d'Alain Birh reprend pour l'essentiel les éléments du discours tenu actuellement par «la gauche syndicale»? Quelques citations pour se rafraîchir la mémoire.

1er mouvement : refus du «partage».

«La réduction du temps de travail s'accompagnerait d'une réduction proportionnelle des revenus particulièrement douloureuse et inacceptable pour les salaires bas et mêmes moyens. Elle s'apparente alors à une socialisation du chômage et de la pauvreté : il s'agit de dépouiller ceux à qui il reste encore un peu pour donner à ceux qui n'ont déjà plus rien ! On comprend que ainsi menée, cette opération fasse appel à un sens aigu de la charité et qu'on puisse la présenter sous le signe du «partage (du travail et des revenus), terme qui évoque immanquablement la morale chrétienne.»

2° mouvement : la nécessaire redistribution de l'ensemble des revenus

«s'il paraît légitime de réduire la hiérarchie des salaires pour financer les politiques de réduction du temps de travail, c'est en fait plus largement à une redistribution de l'ensemble des revenus qu'il faut faire appel en mettant à contribution en priorité les revenus de la propriété»

3° mouvement : à la recherche du rapport de force

«la réduction du temps de travail ne sera conduite qu'à la condition que renaisse un mouvement social offensif, capable d'imposer aux élites dirigeantes une orientation à laquelle elles consentent d'autant moins spontanément qu'elle exigerait de leur part des sacrifices certains»

Où est l'erreur ?

Le troisième mouvement est d'une évidence totale. Rien ne bougera sans modification du rapport de force.

Le second mouvement est un choix politique que j'ai toujours envie de défendre. Jusqu'en 1993, la pauvreté s'est étendue dans un pays qui s'enrichissait globalement, le problème est donc bien une redistribution de l'ensemble des richesses.

Mais si le troisième et le second mouvements sont bons, l'erreur serait dans le premier ? Et on va pouvoir me reprocher de revenir à la morale chrétienne !

Sérieusement, si on examinait l'articulation 1° et 3° point ? Comment construire un rapport de force ? Quel rôle a joué la solidarité dans la naissance du mouvement syndical ? La mise en place par le mouvement syndical naissant de sociétés de secours mutuel était-ce du «partage qui évoque immanquablement la morale chrétienne» ou la condition de construction d'une solidarité de classe sans laquelle il n'y a

pas de rapport de force ?

Oui, le partage imposé le dos au mur dans une entreprise en difficulté à l'initiative du patron est une régression.

Mais dans la boîte où l'équipe syndicale aura refusé ce partage sans pouvoir éviter les licenciements, dans quel état est le collectif ? Quelle possibilité d'action dans le futur ?

Le mouvement syndical est né sur la base d'un mouvement de solidarité «interne» (partageons entre nous, soyons solidaires pour être forts), les pratiques d'après-guerre (c'est rapide comme analyse !) fonctionnaient sur la solidarité «externe» (demandons plus au patronat, au gouvernement. Ce que nous avons gagné ici s'étendra petit à petit à l'ensemble des salariés) avec raréfaction, voire disparition, des phénomènes de solidarité interne (voir ce que sont devenues les mutuelles).

Oui, le partage imposé n'est qu'un partage de la pénurie. Mais si le partage est volontaire, choisi, si son objectif est clairement de permettre la lutte ?

Je peux me tromper, mais imaginons :

L'idée des resto du cœur ayant été lancée par Coluche, les CE qui disposent de cantines auraient mis le matériel, les locaux, une partie de leur approvisionnements à la disposition de cette initiative. C'est illégal ? Vous imaginez le procès !

Les colonies de vacances des grosses entreprises mettant un certain nombre de places à la disposition d'enfants de chômeurs. Les mutuelles qui décident de maintenir la couverture mutualiste de ceux qui avant leur licenciement étaient mutualistes en finançant cette couverture par une hausse de toutes les cotisations (donc et y compris celles de mutuelles de fonctionnaires).

Oui, tout cela n'est que le partage, mais quand sur cette base-là, les syndicats parleraient d'exclusion, d'action contre le chômage, seraient-ils entendus de la même façon ?

Le partage est certainement inacceptable. La solidarité est indispensable à la constitution d'un rapport de force. Dans les deux cas, «il s'agit de «dépouiller» ceux à qui il reste encore un peu pour donner à ceux qui n'ont déjà plus rien», mais dans le second cas, le don a un objectif au-delà de lui-même, un objectif de lutte.

Une remarque complémentaire : dans les actions concrètes, de terrain de lutte contre le chômage et l'exclusion (entreprise d'insertion, épargne solidaire, action de quartier contre l'échec scolaire, Bourses aux vêtements, banque alimentaire), on trouve souvent des militants syndicaux. Mais qui agissent-ils de façon individuelle. Les deux domaines sont bien clos et aucun n'irrigue l'autre. Faire que le syndicat s'enrichisse des actions de solidarité et réciproquement...

Les formes de solidarité interne que j'imagine ne sont certainement pas les seules à inventer, peut-être même en sont-elles pas les bonnes. Il n'empêche. Tant que le refus du partage sera l'habillage élégant du refus de la solidarité active, ceux qui ont encore quelque chose ne donneront pas à ceux qui n'ont plus rien, ceux qui n'ont plus rien pèseront négativement sur le rapport de force jusqu'à ce que ceux qui avaient encore quelque chose n'aient plus rien...

Pierre Volovitch

« A.C. »

la conférence de presse

Cet appel a été rendu public lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le mardi 19 octobre dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme sous la présidence de Madeleine Rébérioux. Elle rappela que cet appel avait obtenu l'accord de son groupe car «depuis plus d'un an la LDH promeut le concept de citoyenneté social».

Parmi les 130 premières signatures, 54 sont des responsables syndicaux de la CGT, CFDT, FSU et autonomes (SNUI, SUD, CRC, SNJ, SUDCAM...), de l'UNEF SE et de l'UNEF ID, 23 sont des responsables d'association dont le Mouvement National des Chômeurs et Précaires, l'APEIS, Partage 93, Culture et Liberté, le Réseau d'économie alternative et solidaire, la LDH, le MRAP, la FASTI, Droit au Logement, l'UFAL, la Coordination européenne des femmes, le Mouvement des Objecteurs de Conscience, la CSF,..., et 38 sont des chercheurs, des universitaires travaillant sur les questions de l'emploi et de l'économie, ainsi que des retraités (ex-syndicalistes) comme Albert Detraz, Charles Piaget, Henri Benoits.

Claire Villiers présenta le projet et ses raisons d'être. Elle souligna la situation dramatique de l'emploi qui justifiait cette initiative. Elle indiqua que près de 8 millions de personnes étaient au chômage ou en situation précaire, soit un tiers de la population active. Elle ajouta que le chômage récurrent était croissant et que le nombre d'inscription à l'ANPE atteindrait 6 millions en 1994. De fait, les plans de licenciements et les suppressions d'emplois se multiplient, y compris dans les entreprises publiques. Les conséquences sont tragiques pour la société incapable d'avoir un quelconque projet pour l'avenir.

Les signataires de l'appel estiment urgent de prendre des initiatives visant à inverser le courant actuel et combattre la résignation. Ils appellent à se mobiliser pour «l'abolition du chômage».

Le mouvement qu'ils décident de lancer se veut fédératif, mettant en action, ensemble, syndicats, associations et mouvements de chômeurs. Il cherche surtout à favoriser la mobilisation contre les licenciements, pour les droits des chômeurs et précaires et pour la réduction du temps de travail. Cette réduction à 35 heures tout de suite, vers les 30 heures, vise à substituer une autre répartition du temps de travail et des richesses. Elle doit se faire en maintenant le pouvoir d'achat des salariés (grâce aux gains de productivité, à la réduction du coût du chômage,...). Cette réduction doit être possible grâce à une loi cadre sur les 35 heures, pour relancer les créations d'emplois. Elle n'est pas la réponse unique à la question de l'emploi, mais elle est essentielle.

Les signataires proposent :

- que partout des collectifs locaux se créent associant chômeurs, associatifs et salariés
- des assises nationales les 15 et 16 janvier 1994;
- que ces assises permettent de discuter du lancement d'une marche nationale contre le chômage qui pourrait avoir lieu en avril ou mai 1994.

Il faut pour cela faire converger les efforts des syndicalistes, des associatifs, des enseignants, des étudiants, des jeunes, des retraités comme des chercheurs, des travailleurs sociaux, des paysans,... afin de faire naître un mouvement de grande ampleur capable de s'attaquer vraiment au chômage.

René Seibel